

Cabinet Dentaire Capelette

78 boulevard Mireille Lauze

13010 MARSEILLE

04 91 79 85 82

Consultations sur rendez-vous

MARSEILLE, le 02/08/2024

FACTURE N°022082024

Numéro de PEC : 7018

Numéro FINESS : 134048735

Nom du praticien : **Docteur ELSA ESKENAZI SOLAL**

Date de fin de soins : 02/08/2024

Nom de la mutuelle : AG2R LA MONDIALE MARSEILLE

N° de sécurité sociale : 163071305583556

Date de naissance : 28/07/1963

Facture à nous acquitter concernant la part mutuelle de 416,25 euros pour le devis de prothèses dentaires de M. PANAI PATRICK

Le patient a acquitté en totalité son reste à charge uniquement.

Description détaillée des actes effectués:

Infrastructure coronaire sur implant DENT 45 LIBRE CODE HBLD012 à 250 euros

Couronne implantoportée DENT 45 LIBRE CODE HBLD418 à 650 euros

Total : 900 euros

Part R.O : 64.50 euros

Part R.C : 419.25 euros

Part à charge du patient : 416.25 euros

Dr ELSA ESKENAZI SOLAL
FINESS : 134048735
78 BD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE
TEL : 0491798582

RÉPONSE PRISE EN CHARGE DENTAIRE

Réf. almerys : 36015966
PEC n° 7018
N° almerys : 20240729000007018

Praticien :

Nom: ESKENAZI SOLAL ELSA (134048735)
Adresse : 78 BD MIREILLE LAUZE SELAS
Code postal : 13010
Ville : MARSEILLE
Téléphone : 04 91 79 85 82
Fax : 04 91 25 57 81
Date de la PEC : 29/07/2024
Date de fin de validité de la PEC : 29/04/2025
Date de péremption de la PEC : 29/04/2025

Bénéficiaire:

Nom: PANAI
Prénom: PATRICK
N° Sécurité sociale : 1 63 07 13 055 835
Date et rang de naissance : 28/07/1963 - 1
Nom de l'org. complémentaire : AG2RLM VIASANTE

Taux : 60% Régime général

N° Dent	Nature de l'acte	Cotation CCAM ou NGAP	Acte non remboursé RO	Honoraires	Base de remboursement RO	Montant RO	Montant RC
45	Implantologie	IMP	X	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Implantologie	IMP		650,00 €	107,50 €	64,50 €	419,25 €

Montant total net TTC	900,00 €
Montant pris en charge par le régime obligatoire	64,50 €
Montant pris en charge par le régime complémentaire	419,25 €
Montant total à régler par l'assuré	416,25 €

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé 6 mois à compter de la date de facture.
ATTENTION: Cette prise en charge doit être impérativement jointe à la facture.

Ce document est la propriété de l'assuré. Conformément à la loi informatique et liberté, l'assuré dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données auprès de son organisme complémentaire santé. Les praticiens peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès d'almerys - 46, rue du Ressort - 63967 - Clermont-Ferrand CEDEX 9.